

# ENQUÊTE ES-HANDICAP 2022

auprès des structures accompagnant des personnes handicapées

## A L'ATTENTION DU PERSONNEL

De février à avril 2023, la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)** réalise une enquête auprès de l'ensemble des structures accompagnant des personnes handicapées. Les informations recueillies apporteront les éléments nécessaires à l'analyse des dispositifs d'accompagnement des personnes handicapées et à la mise en œuvre de la politique de prise en charge. Les données publiées respectent les règles du secret statistique.

**La description du personnel est un des volets de cette enquête.** Les questions portent sur les caractéristiques démographiques des personnes, les caractéristiques du poste occupé ainsi que celles du diplôme obtenu.

Les destinataires de ces informations sont la DREES et les agences régionales de santé (ARS). Les données collectées au titre de cette enquête sont anonymes. Elles pourront également être réutilisées par des chercheurs, des services statistiques et des services d'étude d'autres institutions ou organismes, toujours dans la finalité exclusive d'établissement de statistiques ; ces nouvelles études seront assorties de toutes les garanties de sécurité nécessaires à la protection de vos données personnelles.

Cette enquête a fait l'objet d'un arrêté ministériel NOR S5AE1716860A du 27 juin 2017.

Les réponses au questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la DREES ainsi qu'aux ARS. Elles seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête, au bout desquels elles feront l'objet d'un archivage intermédiaire et les données strictement identifiantes seront détruites. 50 ans après la fin de la collecte, les données seront versées aux Archives de France. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et leur réutilisation limitée à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Toute personne ayant été accueillie ou accompagnée, ou travaillant dans un des établissements ou services du champ de l'enquête dispose d'un droit d'accès, de rectification de ses données à caractère personnel et de limitation du traitement la concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse [drees-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:drees-rgpd@sante.gouv.fr) en indiquant le code ESH dans la demande.

Par ailleurs, toute personne ayant été accueillie ou accompagnée ou travaillant dans un des établissements ou services du champ de l'enquête dispose également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant par le responsable de traitement constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.